

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Département relations et innovation sociales

Paris, le 23 juin 2021

**Extrait des délibérations
du Comité Unique de l'Établissement Public
du 22/06/2021**

**Point 11 : projets d'avenants au protocole d'aménagement et de réduction du
temps de travail à la Caisse des dépôts et consignations et à la convention
collective des agents de la Caisse des dépôts et consignations sous le régime
des conventions collectives**

Le Comité Unique de l'Établissement Public (CUEP) s'est réuni sous la présidence du directeur général, le 22 juin 2021 à 15h.

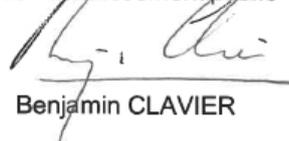
Le Comité a été en capacité de délibérer valablement.

Le recueil des votes sur le point 11 de l'ordre du jour concernant les projets d'avenants au protocole d'aménagement et de réduction du temps de travail à la Caisse des dépôts et consignations et à la convention collective des agents de la Caisse des dépôts et consignations sous le régime des conventions collectives est le suivant :

Pour : 11 voix : UNSA (6) – CFDT (4) - CFE-CGC (1)

Abstention : 4 voix : CGT (3) - SNUP (1)

Le responsable des instances sociales
de l'Établissement public



Benjamin CLAVIER